

**Délibération n° 22-06-05**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>23</b>	<b>23</b>	<b>22</b>

NOMBRE DE VOTANTS :		
Pour	Contre	Abstention
<b>22</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Date de la convocation

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en sous-préfecture le

Et publication ou notification du

**Objet de la délibération**
**Amendes de police 2021 –  
Mise en sécurité du  
carrefour Salengro / Péri /  
Carpezat / Basly**


**Eric BLONDIAUX**  
(Signature et cachet)

L'an deux mil vingt-deux

le **Trente Juin** à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de

**Monsieur Eric BLONDIAUX, Maire**

Secrétaire de séance : HEBERT Christelle

Présents : BLONDIAUX Eric / PETIT Francky / MATER Firdaouce / CAMPHIN Nathalie / GABET Jérémy / DHAUSSY Francine / FLAMEY Martine / ROCQ Gilles / ROSSANO Sébastien / HEBERT Christelle / MATER Rudy / BLAMPAIN Evan / DUVIVIER Laurent / HOUPE Loïc / CAREMIAUX Sylvie / DOLEZ Hélène

Excusé : MEDJAHED Farid / PENAUD Patrick / DUPONT Brigitte / WATTIER Christiane / COZETTE Bruno / COSSART Morgan

Absent : LEVREZ Jacqueline

MEDJAHED Farid ayant donné procuration à MATER Firdaouce  
PENAUD Patrick ayant donné procuration à ROSSANO Sébastien  
DUPONT Brigitte ayant donné procuration à CAMPHIN Nathalie  
WATTIER Christiane ayant donné procuration à FLAMEY Martine  
COZETTE Bruno ayant donné procuration à GABET Jérémy  
COSSART Morgan ayant donné procuration à BLONDIAUX Eric

Par délibération en date du 24 janvier 2022, Monsieur le Président du Conseil Départemental du Nord nous a indiqué les conditions dans lesquelles les communes de moins de 10 000 habitants pouvaient bénéficier de subventions au titre de la répartition 2021 des recettes provenant des produits des amendes de police.

Au vu des différents critères d'attribution stipulés dans la notice explicative et considérant l'avis favorable de la Commission « Travaux-Urbanisme-Environnement »,

Le conseil municipal est invité à :

- SOLLICITER au titre de l'axe 2 – Priorité n°1 « Favoriser la conduite apaisée – installation d'équipements de régulation – Feux tricolores (répétiteurs piétons et armoire inclus), une subvention pour la mise en sécurité du carrefour reprenant les rues Roger Salengro, Gabriel Péri, Jean Carpezat et Emile Basly pour un montant estimé à **50 465.88 € HT** comprenant la mise en conformité complète du carrefour y compris l'armoire de régulation et la mise en accessibilité du carrefour (taux de subvention : 75% plafonné à 30 000.00 € HT),

- SOLLICITER au titre de l'axe 2 – Priorité n°2 « Sécurisation et mise en accessibilité des traversées piétonnes – Réalisation de passages piétons (incluant la signalisation de police requise) et la mise en accessibilité des trottoirs, une subvention pour la mise en accessibilité des trottoirs du carrefour reprenant les rues Roger Salengro, Gabriel Péri, Jean Carpezat et Emile Basly pour un montant estimé de **14 614.34 €** HT (taux de subvention : 50% plafonné à 5 000.00 € HT),

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'attribution de ces subventions au titre des Amendes de Police 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- SOLLICITER au titre de l'axe 2 – Priorité n°1 « Favoriser la conduite apaisée – installation d'équipements de régulation – Feux tricolores (répétiteurs piétons et armoire inclus), une subvention pour la mise en sécurité du carrefour reprenant les rues Roger Salengro, Gabriel Péri, Jean Carpezat et Emile Basly pour un montant estimé à **50 465.88 €** HT comprenant la mise en conformité complète du carrefour y compris l'armoire de régulation et la mise en accessibilité du carrefour (taux de subvention : 75% plafonné à 30 000.00 € HT),

- SOLLICITER au titre de l'axe 2 – Priorité n°2 « Sécurisation et mise en accessibilité des traversées piétonnes – Réalisation de passages piétons (incluant la signalisation de police requise) et la mise en accessibilité des trottoirs, une subvention pour la mise en accessibilité des trottoirs du carrefour reprenant les rues Roger Salengro, Gabriel Péri, Jean Carpezat et Emile Basly pour un montant estimé de **14 614.34 €** HT (taux de subvention : 50% plafonné à 5 000.00 € HT),

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'attribution de ces subventions au titre des Amendes de Police 2021.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Identifiant de télétransmission : 059-215905647-20220630-22\_06\_05-DE

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Publié sur le site Internet le 19/07/2022